



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vézières se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1<sup>er</sup> adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2<sup>ème</sup> adjoint ; COUTABLE Bruno ; BAILLARGEAU Muriel ; GUITEL Régis ; AUDREN Bernard ; BANCHEREAU Sylviane ; PERDRIAULT Lucie.

**Etaient absents :** BANCHEREAU Sylviane ; PERDRIAULT Lucie (pouvoir donné à GUITEL Régis) ; FRADIN Antoine (pouvoir donné à FRADIN Guy).

**Date de la convocation : 25 novembre 2025**

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : FRADIN Guy.

### **OBJET : Nouveaux tarifs des salles communales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de mettre à jour le tarif et les modalités détaillées de salle des fêtes.

*A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le conseil municipal fixe le tarif des salles comme suit :*

#### **Salle des Fêtes :**

- Pour tous : 190 euros ;
- A la réservation : un chèque de 50 euros ;
- Un chèque de caution de 350 euros.

#### **Salle des Jeunes :**

- Pour tous : 90 euros ;
- Un chèque de caution de 150€.

### **OBJET : Loyer et caution Logement au 6 rue de la Croule**

Le logement au 6 Rue de la Croule est prêt pour la mise en location, tous les travaux étant terminés et le DPE effectué le 26 novembre 2025.

*Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le loyer du logement au 6 Rue de la Croule à 500 euros hors charges révisable tous les ans suivant l'indice de référence des loyers. Une caution à hauteur de un mois de loyer soit un montant de 500 euros sera demandé à la signature du bail.*

### **OBJET : Passage en Wemagnus pour les logiciels en 2026**

*Le conseil municipal décide de passer sur WeMagnus courant 2026 pour tous nos logiciels et de prévoir au budget la somme nécessaire.*

### **OBJET : Devis pour l'aire de jeux**

Le vote est reporté au prochain conseil.

### **OBJET : Validation de la décision pour la mise à disposition de la cantine à l'ACCA**

Le local dans l'état actuel ne peut pas être loué. Des travaux de mises aux normes électriques et de mise en sécurité sont indispensables.

Une étude pour un futur projet immobilier est en cours.

### **OBJET : Vœux de la municipalité 2026**

Les Vœux de la municipalité se tiendront le vendredi 23 janvier 2026.